

V. Culture et Audiovisuel

1) Culture et enseignement

Culture et enseignement sont intimement liés. Plusieurs initiatives ont été prises sous cette législature afin de permettre au plus grand nombre d'enfants d'accéder au monde de la culture.

Ainsi, l'opération « Ecole en scène » a permis depuis 2001 la rencontre d'artistes, de professeurs et de plus de 5.000 élèves. Signalons encore la tenue de l'opération « Ouvrir mon quotidien », et de celle intitulée « De vive voix » qui a pour objectif de transmettre aux adolescents la passion de la lecture et de susciter le plaisir de lire.

Deux projets de décret sont actuellement encore à l'examen. S'ils sont adoptés, l'organisation et le subventionnement des activités culturelles dans les écoles seront davantage encadrés et soutenus.

2) Garantir une sécurité juridique

Le Gouvernement a également créé ou précisé des bases légales afin de garantir plus de transparence et d'objectivité dans l'octroi des subsides au secteur culturel, et de donner la plus grande sécurité juridique aux opérateurs.

Ainsi, le décret relatif au fonctionnement des instances consultatives oeuvrant dans le secteur culturel vise essentiellement à assurer une plus grande transparence au sein des commissions consultatives destinées à se prononcer, en vertu de la loi sur le Pacte culturel, sur les projets artistiques avant tout octroi d'une subvention.

Le décret relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène régit l'ensemble des secteurs concernés (théâtre, musique, opéra, danse, arts du cirque et arts forains) et instaure deux modes de subventionnement : le régime de subventions structurelles (contrats-programmes ou conventions) et le régime de subventions ponctuelles (aides à la création).

3) Favoriser la concertation

Le Gouvernement s'est également attaché à initier un dialogue et une concertation permanente avec le secteur culturel.

Le décret relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la Scène prévoit ainsi la création d'un Comité de concertation chargé de rendre des avis, d'initiative ou à la demande du Ministre compétent, sur toute question relative aux Arts de la Scène.

Plus généralement, L'Observatoire des Politiques culturelles (OPC) a été créé avec comme mission prioritaire l'analyse du secteur culturel, de manière à mieux appréhender celui-ci, et de la sorte, à répondre à ses besoins de manière optimale.

Cette même volonté de concertation s'est manifestée lors de la procédure de nomination du Directeur du Théâtre des Doms.

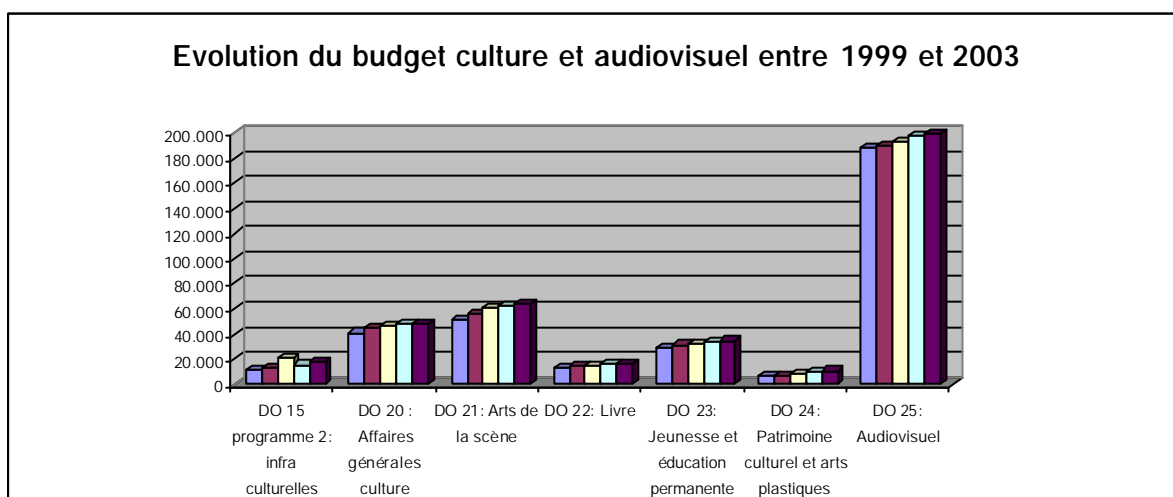
4) Protéger notre patrimoine

Parallèlement à son soutien accru à la création artistique contemporaine, la Communauté française Wallonie-Bruxelles a également protégé le patrimoine culturel mobilier et immatériel de notre Communauté. Il est en effet inconcevable qu'une œuvre de notre patrimoine puisse disparaître à l'étranger.

Le décret relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française vise ainsi à soumettre à autorisation toute demande de transformation ou de déplacement d'une œuvre majeure de notre Communauté.

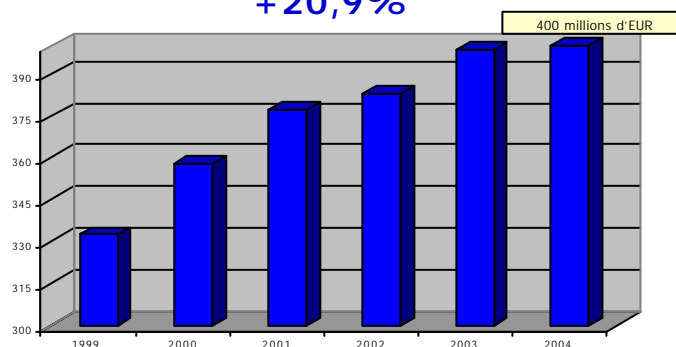
Enfin, en application de la Déclaration de Politique communautaire, les budgets alloués au secteur culturel ont cru de manière constante de 1999 à 2003.

5) Augmenter les moyens pour la culture



Budget Culture

+ 20,9%



en millions d'EUR
Source: budgets initiaux 1999 & 2004, budgets ajustés 2000 à 2003

6) Renforcer le soutien à la création artistique

➤ La lecture publique et la promotion du livre

La création de la Bibliothèque publique Centrale à Bruxelles en 2002 a permis à la Région de Bruxelles-Capitale de s'engager dans la constitution d'un catalogue informatisé qui favorise des échanges de livres entre les bibliothèques.

L'opération pilote menée en 2003 avec la Région Wallonne (collaboration entre le Ministre régional de l'Economie et le Ministre Communautaire des Arts et des Lettres), pour l'équipement des bibliothèques en connexions web et matériel informatique destiné aux usagers va connaître un nouvel essor en 2004. Le multimédia est devenu indispensable à la communication et à la recherche des documents. La bibliothèque virtuelle de la Communauté française va encore se perfectionner en 2004.

Depuis 1999, une attention particulière a été portée à la création dans le secteur du Livre et la Communauté française octroie chaque année des bourses aux auteurs afin qu'ils puissent mener à bien leurs projets d'écriture. La promotion du livre a également été renforcée, notamment par la mise en place de la Banque du livre, base de données très riche pour les éditeurs, libraires, bibliothécaires. Celle-ci est effective depuis novembre 2003.

La création a aussi été mise en valeur par le développement d'ateliers d'écritures animés par des professionnels pour aider les auteurs en herbe à travailler leur texte. La subvention totale allouée aux ateliers d'écriture a ainsi triplé de 1999 à 2003.

Chaque année, plusieurs prix sont décernés aux auteurs et traducteurs pour la qualité de leur écriture afin de faire connaître au public des auteurs méconnus, de faire rayonner à l'étranger la littérature francophone de Belgique et de valoriser le travail littéraire.

La Communauté française continue d'octroyer des prêts sans intérêts aux maisons d'éditions pour leur permettre l'édition de livres littéraires mais aussi tous les autres types de livres.

La Communauté française organise chaque année des événements tels que « la langue française en fête – ville des mots », ou « la fureur de lire » pour rappeler à tous le rôle important de notre langue. Ces événements se sont développés et attirent un public chaque année plus nombreux.

➤ Les Arts de la scène

En tant qu'institution emblématique de notre communauté, une attention toute particulière a été accordée au Théâtre National. Une nouvelle infrastructure destinée à la première institution dramatique de Belgique a été construite au Boulevard Jacquain à Bruxelles et un nouveau directeur vient d'être nommé.

Dans l'ensemble du secteur théâtral, la politique des contrats-programmes et de stabilisation des jeunes compagnies a été poursuivie et nombre d'entre eux ont été renouvelés ou octroyés depuis 1999.

La spécificité et le dynamisme du secteur des arts du cirque, arts forains et arts de la rue a enfin été reconnue. Un budget de 535.000 EUR lui est maintenant consacré.

En théâtre enfance et jeunesse, de nombreux contrats-programmes ont été renouvelés, trois nouveaux contrats-programmes ont été créés et une revalorisation budgétaire des contrats-programmes en cours de renouvellement et des compagnies agréées a eu lieu.

En musique classique, la politique de développement des grandes institutions en tant que pôles culturels a été initiée sans que cela ne porte préjudice aux autres opérateurs.

En musique non classique, il a été décidé de subsidier prioritairement des productions présentées par des maisons (de disque, de distribution,...) indépendantes qui encadrent professionnellement nos artistes.

Le soutien financier permet ainsi de couvrir l'ensemble du développement d'un artiste, d'un groupe, depuis l'aide à la diffusion (financement de Showcase, de tournées) jusqu'aux vidéos-clips en passant par l'aide discographique. Cette politique permet à des artistes d'éclorre, de se développer et de s'envoler vers une carrière nationale puis internationale.

Les investissements consentis par la Communauté française pour les petits lieux de diffusion ont été consolidés et intensifiés.

Des festivals (Couleur Café, Dour, Francofolies) sont subventionnés par des contrats-programmes dont une des clauses impose la programmation d'un pourcentage d'artistes de la Communauté française ; cette mesure assure la diffusion de nos artistes et cette politique sera maintenue lors des négociations du renouvellement.

Le Centre chorégraphique de Charleroi/Danse a bénéficié annuellement d'un renforcement de sa dotation, dans le cadre de son contrat-programme ; l'ouverture de la Raffinerie à Bruxelles en tant qu'école de danse lui a donné par ailleurs davantage de visibilité et les travaux de rénovation se sont terminés cette année.

➤ Les Arts plastiques

La politique menée depuis 1999 a visé à mettre en valeur nos créateurs plasticiens.

Les moyens budgétaires destinés à les soutenir ont été augmentés. La présence de nos créateurs lors de grandes manifestations d'Arts plastiques (Biennale de Venise, Biennale de Sao Paulo) été systématisée, de manière à les faire connaître à l'étranger.

Il ne sert toutefois à rien de soutenir la création artistique si, in fine, une politique de préservation et de monstration des œuvres n'est pas définie et mise en oeuvre.

Le Gouvernement a dès lors décidé de regrouper l'ensemble de ses collections sur un seul site (situé à Mons) qui sera adapté à la préservation des œuvres d'art.

Parallèlement à son soutien accru à la création artistique contemporaine, la Communauté française Wallonie-Bruxelles a également protégé le patrimoine culturel mobilier et immatériel de notre Communauté. Il est en effet inconcevable qu'une œuvre de notre patrimoine puisse disparaître à l'étranger.

7) Le renouvellement des contrats-programmes

Le Ministre Olivier Chastel a procédé au renouvellement de près de la moitié des contrats-programmes et conventions relevant du secteur des Arts et des Lettres et il a, en outre, obtenu l'indexation annuelle des subventions pour l'ensemble de ces opérateurs, y compris pour ceux dont le contrat n'était pas arrivé à échéance en 2004.

Les montants nécessaires visant à octroyer l'indexation pour tous sont d'ores et déjà prévus dans les projections budgétaires de la Communauté française et de nouveaux moyens ont ainsi été dégagés pour le secteur culturel sans remettre en cause l'équilibre budgétaire établi ; ceci représente une augmentation de près de 4,5 millions d'euros pour les années 2005 à 2007.

8) Audiovisuel : adapter la législation à l'évolution technologique

Dans ce secteur, l'action du Gouvernement a porté sur la réforme en profondeur de la législation en vigueur, de manière à l'adapter à l'évolution technologique.

Le décret sur la radiodiffusion poursuit plusieurs objectifs:

- adapter le droit de la radiodiffusion aux évolutions technologiques;
- codifier la radiodiffusion dans un contexte d'ouverture du marché tout en restant attentif à sa régulation et au développement culturel de la Communauté Wallonie-Bruxelles;
- maîtriser les contenus audiovisuels dans un souci de respect de la dignité humaine ;
- intégrer les nouveaux principes et normes européennes.

Ces objectifs s'articulent autour de deux éléments forts: d'une part, le maintien et le renforcement du rôle de l'organe de régulation (le CSA) qui dispose désormais d'une capacité de contrôle et de sanction aussi bien à l'égard des acteurs du secteur privé que la Radio-Télévision de service public, et d'autre part, la redéfinition des fonctions de communication.

Outre l'adaptation aux nouvelles technologies, le décret sur la radiodiffusion fixe de nouvelles règles en matière de procédure d'octroi des radiofréquences.

La Communauté française, soucieuse de la sécurité juridique des éditeurs de services de radiodiffusion sonore, a élaboré un cadastre des fréquences et a adopté en date du 30 mars 2004 un plan de fréquences, ce qui est un accord historique qu'il convient de souligner.

9) La RTBF

Au-delà d'une redéfinition de la base légale des secteurs de l'audiovisuel, le Gouvernement a également réformé la base légale du principal opérateur public de radiodiffusion, la RTBF.

A cet égard, le Décret organise à présent une procédure plus objective de nomination des cadres de la RTBF, dans la mesure où cette procédure comprend notamment un appel à candidature interne et externe, et prévoit l'intervention d'un Collège composé de l'administrateur général et d'experts externes.

Le Décret modifie par ailleurs les critères de représentativité du personnel de l'entreprise, ce qui permet d'une part d'assurer une meilleure représentation des tendances syndicales au sein

de la RTBF, et d'autre part d'intensifier la concertation interne à la RTBF, de même que la concertation entre la RTBF et son autorité de tutelle.

Enfin, les missions des centres régionaux ont été repensées afin d'établir une plus grande cohérence dans la gestion globale de la RTBF.

10) L'éducation aux médias

L'éducation aux médias est aussi un chantier plein d'évolutions plus que prometteuses. Citons, pour seul exemple, l'opération "Presse à l'école" (de l'association "Journaux francophones belges"), soutenue par la Communauté française. Elle permet aux élèves de l'enseignement secondaire et du 3^{ème} cycle de l'enseignement primaire de se familiariser avec les quotidiens. En mettant les élèves en contact avec l'actualité, en leur apprenant comment elle se construit, en leur faisant réaliser leur propre journal, ils découvrent différentes formes d'information, ils développent leur capacité d'analyse, leur esprit critique et apprennent à se forger leur propre opinion. Dans le même ordre d'idées, la Communauté soutient l'organisation de visites de journalistes en classe, du moins dans le fondamental (opération « journaliste en classe »).

11) Autres : TV locales, soutien au cinéma, aide à la presse...

Voyez la note relative à la politique audiovisuelle du MR consultable sur notre site Internet.